

## LES PÉRIODES DE FERMETURE

Un calendrier des périodes de fermeture annuelles du CMPEA est affiché dans la salle d'attente. Une permanence médicale est assurée pendant cette période.

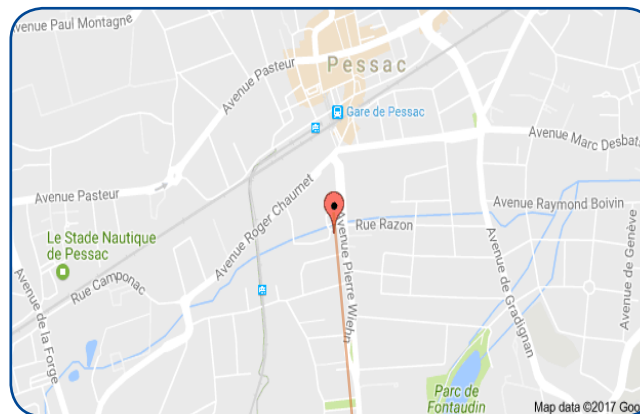
Centre Hospitalier Charles Perrens

Pôle Universitaire de Psychiatrie  
de l'Enfant et de l'Adolescent

Chef de pôle : Professeur M. BOUVARD  
Cadre Supérieur de Santé : Mme E. LAFON

121 rue de la Béchade  
CS 81285  
33076 Bordeaux Cedex

## ACCES



Le CMPEA est situé au centre de Pessac, dans les locaux de la MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion), au premier étage.

Accès :

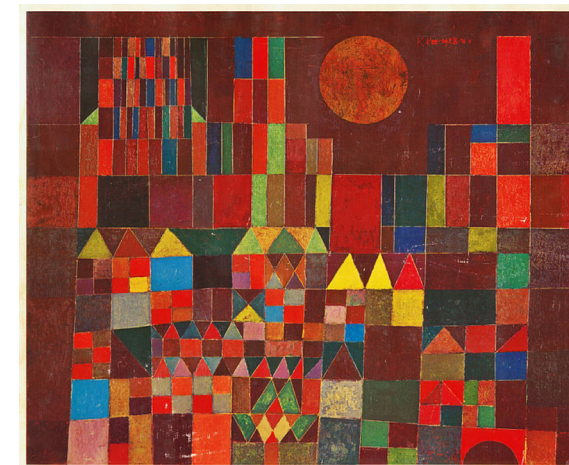
**\*en TRAM la ligne B :**  
arrêt « PESSAC CENTRE ».

**\*en BUS :** lignes 4, 23, 24, 35, 42, 44

**\*en TRAIN :** ligne Bordeaux Arcachon : arrêt  
« GARE DE PESSAC »

Plus d'informations sur [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com)

## Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent



**CMPEA de Pessac**  
**10 avenue Pierre Wiehn**  
**33 600 Pessac**

**Tel :** 05 57 02 11 90

**Fax :** 05 57 02 11 91

**Email :** [jbassibey@ch-perrens.fr](mailto:jbassibey@ch-perrens.fr)

**Médecin responsable :** Dr C. RAMANOEL  
**Cadre de Santé :** M. D. LAURAS

## PRÉSENTATION

Le Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA, ex « CMPI ») de Pessac est une unité du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA) du centre hospitalier Charles Perrens.

Il accueille des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent des troubles des apprentissages, du comportement, du développement, des troubles psychoaffectifs.

Il propose des actions d'évaluation et de soins ambulatoires (individuels ou groupaux).

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- 1 médecin pédopsychiatre (50%) : Dr Ramanoel
- 1 cadre de santé (10%) : Mr Lauras
- 1 psychologue (80%) : Mme Parrot
- 1 psychomotricienne (100%) : Mme Petiet
- 1 orthophoniste (100%) : Mme Mourillot
- 1 infirmière (90%) : Mme Besnier
- 1 assistante sociale (25%) : Mme Prins
- 1 secrétaire (100%) : Mme Bassibey
- des étudiants en formation

## LE PREMIER CONTACT

Les demandes de consultation doivent être formulées par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone. Lorsque l'enfant est orienté par un professionnel (ex : médecin traitant, psychologue scolaire...), la demande de rendez-vous doit être accompagnée d'un courrier en indiquant le motif.

## Les horaires d'accueil du secrétariat

le matin de 9h à 12h (sauf le jeudi)  
l'après-midi de 13h à 16h

## Les documents à apporter lors de la première consultation

- Le courrier de l'adresseur
- La pièce d'identité du mineur et des parents (ou détenteurs de l'autorité parentale)
- Le carnet de santé de l'enfant
- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle de l'assuré
- Le livret de famille et les documents relatifs à la séparation des parents le cas échéant (jugement de divorce..)
- Les bilans et les examens antérieurs

## LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le premier rendez-vous proposé est toujours une consultation de l'enfant accompagné de son parent ou de ses parents, avec un infirmier. Le deuxième rendez-vous est un rendez-vous avec un médecin.

En fonction de sa situation, l'enfant rencontre ensuite différents professionnels pour une évaluation de ses difficultés. A l'issue de cette période, des prises en charge individuelles ou groupales peuvent être proposées, ainsi qu'un accompagnement de la famille si nécessaire.

Le parcours de l'enfant et les prises en charge sont élaborées en équipe pluridisciplinaire. Elles sont réévaluées régulièrement avec sa famille.

## Important :

- Les enfants doivent venir au CMPEA **accompagnés par un adulte** (sauf autorisation écrite des parents).
- En cas d'absence aux rendez-vous, il est demandé aux familles de **prévenir systématiquement le secrétariat**.
- Pour faciliter les échanges du CMPEA avec les familles, il est important de **mettre à jour très régulièrement les coordonnées postales et téléphoniques** communiquées à l'admission.

## LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

Des liens avec les partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent sont réalisés dès que cela s'avère nécessaire (écoles, MDSI, médecins, traitants, ..).